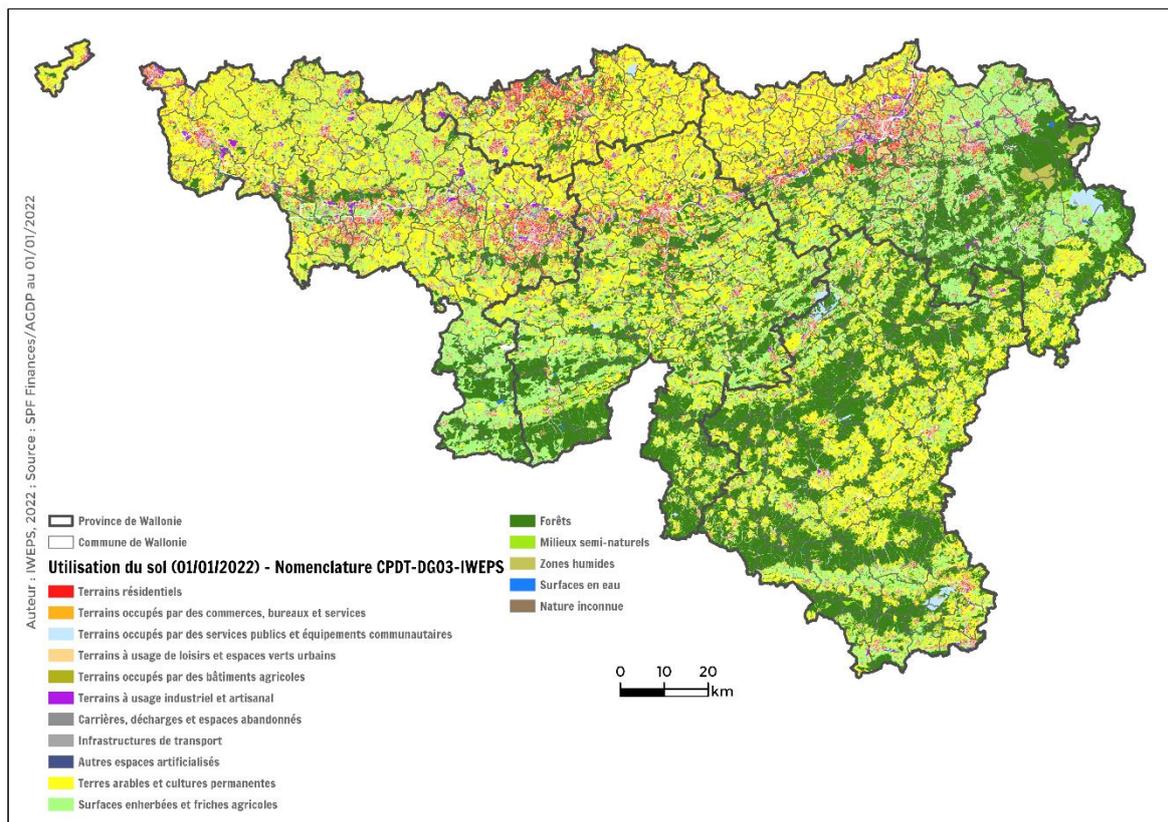


FICHE 2 : L'UTILISATION ET L'ARTIFICIALISATION DU SOL

Un rythme d'artificialisation toujours élevé mais qui diminue depuis les années 2000

En 2022, selon les données du SPF Finances/AGDP (cadastre) et la nomenclature appliquée à ces données¹, un peu plus d'un quart de la superficie en Wallonie est occupé par des forêts (29,3%), un autre quart est occupé par des terres arables et des cultures permanentes (28,4%) et un peu moins d'un quart est occupé par des surfaces enherbées et friches agricoles (23,2%).

Figure 2.1. Carte des principales catégories d'utilisation du sol en Wallonie (01/01/2022)



Les sols artificialisés couvrent quant à eux entre 11 et 16% du territoire wallon² (taux d'artificialisation). Un « sol artificialisé » peut être défini comme un sol retiré de son état naturel (prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'il soit bâti ou non et qu'il soit revêtu (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). L'artificialisation est un processus qui désigne un changement dans l'utilisation du sol au profit de

¹ A ce sujet, une note méthodologique de l'IWEPS reprend la façon dont sont classées les plus de 200 natures cadastrales en 16 catégories d'utilisation du sol. [Note de l'IWEPS « Caractérisation de l'occupation/utilisation du sol à partir des données du cadastre : limites et nomenclatures »](#)

² Les terrains cadastrés (SPF Finances/AGDP) considérés comme artificialisés représentent 10,9% du territoire wallon. A ceux-ci, on peut ajouter 5,2% de terrains non cadastrés dont la nature cadastrale est inconnue. Des estimations de l'IWEPS sur base de données de l'IGN et du projet Walous (SPW – www.walous.be) montrent qu'en 2018, au moins 51% de ces terrains correspondent à l'emprise des routes et trottoirs, 10% à leurs espaces associés (talus...), au moins 5% aux chemins de fer et leurs espaces associés (zones SNCB/Infrabel : talus, bâtiments, etc.), 7% aux eaux superficielles (plans d'eau, cours d'eau principaux...). Les 27% restants n'ont pas pu être identifiés et correspondent à des chemins forestiers, des cours d'eau, des espaces associés aux autoroutes et aux chemins de fer.

fonctions dites « urbaines » (habitat, activités économiques, etc.)³. Souvent qualifié également de « consommation » de sol, le processus d'artificialisation recouvre des réalités variées en termes de transformations du sol, d'imperméabilisation, de perte de biodiversité, allant par exemple de la transformation d'un espace boisé en un jardin d'agrément jusqu'à l'imperméabilisation totale par des constructions ou une couche d'asphalte.

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol sur le territoire varie notamment selon les régions géographiques (Ardenne, Condroz, Hesbaye...). Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est de la Wallonie (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'**état artificialisé des sols**, la carte (figure 2.1) montre une Wallonie à deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de la frontière française (Valenciennes) à Liège. Au sud du sillon, la part des sols artificialisés est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des parts fréquemment inférieures à 5%. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, on trouve encore des communes fortement urbanisées, notamment dans le centre du Brabant wallon, à côté de communes conservant une dominance agricole comme en Hesbaye par exemple.

Entre 1985 et 2022 (tableau 2.1), les terres artificialisées⁴ ont connu une croissance de 575,4 km², ce qui correspond à un **rythme d'artificialisation moyen de 15,6 km²/an**. Ce bilan net de l'artificialisation est le résultat de processus d'artificialisation mais aussi de « désartificialisation »⁵. L'artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après les chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 616 km² entre 1985 et 2022 (soit -6,6 % en 37 ans). Les terrains cadastrés en bois ont perdu 26,9 km² entre 1985 et 2022.

Tableau 2.1. : Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2022

	Superficie 2022 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2022 (%)	Evolution 1985-2022 (km ²)	Evolution 1985-2022 (%)	Evolution 1985-2022 (km ² /an)
Terres artificialisées (sans non cadastré)	1835,6	10,9	575,4	45,7	15,6
Terres arables et cultures permanentes	4797,7	28,4	-340,1	-6,6	-9,2
Surfaces enherbées et friches agricoles	3915,9	23,2	-275,9	-6,6	-7,5
Forêts	4945,4	29,3	-26,9	-0,5	-0,7
Autres terres non artificialisées	524,3	3,1	28,4	5,7	0,8
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	882,2	5,2	96,1	12,2	2,6
Total	16901,2	100,0			

Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 2022 ; Nomenclature CPDT-SPW Environnement-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2022

³ Pour en savoir plus : GODART M.-F. et RUELLE C. (Dir.), 2019. Réduisons l'artificialisation des sols en Wallonie. Une information – Un projet de territoire – Des mesures applicables. Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT). 86 p. https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/cpdt_reduisons-l-artificialisation-des-sols-en-wallonie.pdf

⁴ Sans la prise en compte du non cadastré comme artificialisé ; le non cadastré couvre 882,2 km² en Wallonie.

⁵ L'Agence européenne de l'Environnement définit les surfaces désartificialisées comme les surfaces rendues aux fonctions non artificielles, c'est-à-dire l'agriculture, la sylviculture ou la nature. (Traduction-adaptation libre de la phrase suivante : « *The net land take concept combines land take with land return to non-artificial land categories (re-cultivation)* » <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/land-take-3/assessment>). A ce sujet, voir Ruelle C., Hendrickx S. et Nouri M. (CPDT), 2020, Annexe 1B VOLET 1 – DESARTIFICIALISATION, RENATURATION de la Recherche R1 : Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture, CPDT subvention 2020. Rapport de recherche final.

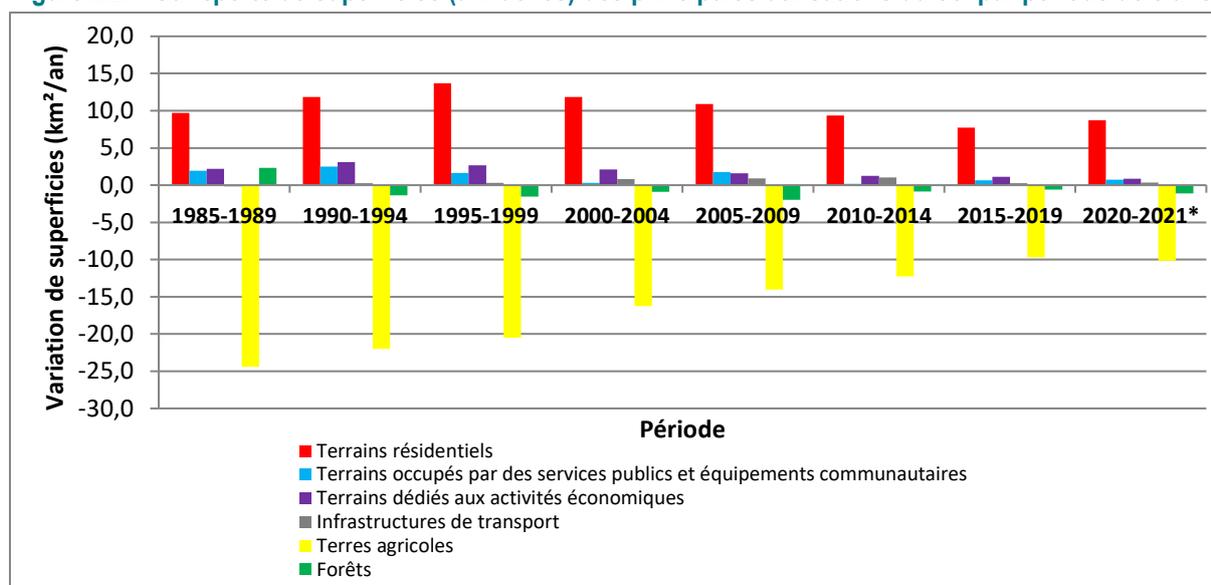
Focus sur les changements par sous-périodes pour les terrains artificialisés – bilan net

Durant la période du 01/01/1985 au 01/01/2022, plusieurs phases sont observées à propos du rythme d'artificialisation nette (figure 2.2) :

- la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense durant les années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km²/an, soit plus de 4,9 ha par jour ;
- durant les années 2000, l'artificialisation moyenne est tombée à environ 16 km²/an ;
- elle baisse fortement sur la période 2010-2014 avec 12,7 km²/an puis 11,2 km²/an pour 2015-2019 ;
- sur les deux dernières années 2020-2021, elle augmente de nouveau légèrement à 11,8 km²/an, soit 3,2 ha/jour.

Au 01/01/2022, les terrains artificialisés occupaient entre 1836 et 2718 km² du territoire⁶, dont une grande part était utilisée par la résidence. Depuis 1985, l'artificialisation du territoire est essentiellement due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1 116 km² et qui représente environ 68% de la croissance des terrains artificialisés. L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal, aux terrains occupés par des services publics et équipements communautaires mais également aux bâtiments agricoles a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

Figure 2.2. : Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période de 5 ans



*note : la dernière période représentée sur le graphique ne concerne que 2 années au lieu de 5 pour les autres

Sources : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2022 ; Nomenclature CPDT-SPW Environnement-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2022.

La croissance nette des terrains résidentiels a été importante durant les années 90 avec une urbanisation de 12,8 km²/an. Elle s'est légèrement ralentie durant les années 2000 (11,4 km²/an) puis plus fortement entre 2010 et 2015 avec une moyenne de 9,3 km²/an. Durant les années 2015-2019, elle a encore baissé à 7,7 km²/an. **Sur les deux dernières années 2020-2021, elle repart cependant à la hausse avec un rythme de 8,7 km²/an.** La figure 2.2.

⁶ 2718 km² si on considère le non cadastré comme totalement artificialisé. Les superficies non cadastrées qui représentent, en 2022, 5,2 % du territoire ne possèdent pas de nature cadastrale. Elles peuvent être en partie incluses dans les terrains artificialisés car environ 85 % de leur superficie correspond à des routes ou chemins de fer et leurs espaces associés, alors que le solde correspond à des voies d'eau. Elles induisent donc une incertitude sur les chiffres de superficie artificialisée qui sont proposés sous forme d'intervalles.

met par ailleurs en évidence la perte de terres agricoles et dans une moindre mesure de terrains boisés au profit des terrains artificialisés dont surtout les terrains résidentiels.

Tableau 2.2. : Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2022

Catégorie principale	Superficie 2022 (km ²)	Part de la superficie wallonne 2022 (%)	Evolution 1985-2022 (km ²)	Evolution 1985-2022 (%)	Evolution 1985-2022 (km ² /an)
Terrains résidentiels	1115,6	6,6	392,7	54,3	10,6
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	47,5	0,3	16,8	54,7	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	186,3	1,1	46,5	33,2	1,3
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	98,6	0,6	11,9	13,7	0,3
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	107,3	0,6	35,3	49,0	1,0
Terrains à usage industriel et artisanal	178,2	1,1	54,8	44,4	1,5
Carrières, décharges et espaces abandonnés	29,0	0,2	-2,3	-7,3	-0,1
Infrastructures de transport (sans non cadastré)	69,6	0,4	17,8	34,5	0,5
Autres espaces artificialisés	3,4	0,0	1,9	121,7	0,1
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	882,2	5,2	96,1	12,2	2,6

Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1^{er} janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2022 ; Nomenclature CPDT-SPW Environnement-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2022.

L'évolution de l'utilisation du sol par les terrains résidentiels est détaillée dans la fiche 3 – Consommation résidentielle du territoire. Une analyse plus approfondie des processus d'artificialisation des terres en Wallonie durant les années 2010 est également disponible dans les rapports de la [CPDT 2019 consacrés au sujet](#) et dans le n°5 de « Dynamiques régionales » (pp. 52-69) : <https://www.iweeps.be/publication/linvestissement-residentiel-wallonie/>